



Photo : Philippe GINFRAY

Généralités

Variété adoptée le 01 septembre 2020
par la Fédération Française de Cuniculiculture.

Dimensions minimales des boxes de concours : 60 x 60 x 60 cm

Description

Positions 1 - 2 - 3 - 4 - 5 et 7 : communes à l'ensemble des variétés.

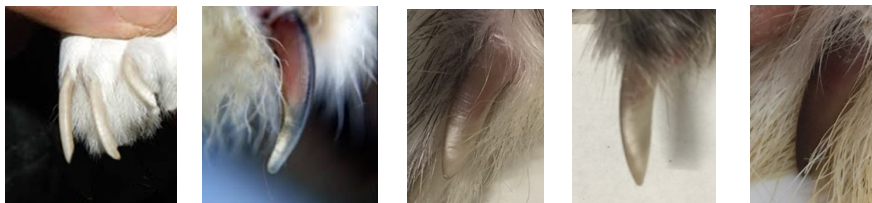
6 – Modèle de coloration – Satin Rhoen – couleur et dessin

Couleur

La teinte fondamentale est blanche à blanc ivoire. Elle prédomine la couleur gris moyen à noire du dessin. Plus les couleurs sont intenses et nettes, meilleure est l'appréciation d'ensemble.

Les yeux sont bruns. La couleur des ongles varie de corne claire à corne foncée et ceci indépendamment de la coloration des extrémités des pattes. A qualité égale, il convient de privilégier la couleur corne foncée.

Exemples de variations admises - de corne claire à corne foncée.



Photographies : Michel LUTZ

Dessin

Le dessin est comparable à celui d'un tronc de bouleau. Sans symétrie particulière, il est constitué de touffes (éclaboussures), taches et bandes réparties aléatoirement sur l'ensemble du corps, tête, oreilles et pattes comprises.

La présence ou l'absence de dessin au niveau de la queue n'est pas à prendre en considération.



Photographie : Michel LUTZ



Photographies : Philippe GINFRAY

Défauts légers : *Défauts légers valables pour toutes les races (voir Règlement général)*

1 - 3 - 4 - 5 et 7 - défauts légers communs à toutes les variétés

6 - **Couleur :** dessin un peu mat ou un peu clair. Un peu de rouille. Léger marquage himalayen aux extrémités et/ou sur le dos (voile).

6 - **Dessin :** absence des marques colorées sur une oreille ou aux deux pattes antérieures (faces internes et externes entièrement blanches) entre le corps et les doigts.

Dessin un peu trop chargé, grossier. Dessin faiblement exprimé ou un peu flou. Séparation des teintes un peu trop tranchée sur la tête.

Défauts graves : *Défauts graves valables pour toutes les races (voir Règlement général)*

1 - 3 - 4 - 5 et 7 - défauts graves communs à toutes les variétés.

6 - **Couleur :** dessin manquant d'intensité ou d'une autre couleur. Couleur gris moyen à noire trop prédominante sur l'ensemble du corps. Forte rouille.

Marquage himalayen des extrémités trop exprimé et/ou voile sur le dos trop apparent.

Couleur des yeux fautive. Ongle dépigmenté.

6 - **Dessin :** absence de dessin sur la tête et/ou aux deux oreilles. Dessin de la tête et des oreilles réparti en croix (dessin du Japonais). Plages colorées ou décolorées trop étendues, s'étendant sur plus d'un quart de la surface du corps. Dessin très flou.

Marquage himalayen trop exprimé.



Photographie : Michel LUTZ